



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 07 MAI 2019

En communication

Pascal BAUDE  
Christine BELLEVILLE  
Marc CHATAIN  
Serge DAGADA  
Jean-Louis DUGRAVOT  
Muriel EYL  
Firmin FAZEUILH  
Jean-Claude HEBRAS  
Gisèle LE TUHAUT  
Bernard MALFONDET  
Annie MOREAU  
Charles SCOTTO  
Pierre SIONNEAU  
Nicolas ZAJAC  
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

12 h 30

Les membres en communication font le bilan des anomalies remontées pour les journées des 27/28 avril et 04/05 mai. Il a été constaté :

☛ Journée du 27/28 avril

- Nombreuses absences de secrétaires
- Un match perdu par forfait pour l'équipe de PORTES DU BEAUJOLAIS HB en challenge -18F/P9 pour non-respect de l'interdiction de toutes colles suite à la réclamation des coaches de l'équipe visiteuse et la confirmation par les arbitres que des joueuses de l'équipe recevable ont bien fait usage de la colle
- Un match perdu par pénalité pour absence de résultat : la feuille de match de la rencontre Métropole Nice Côte d'Azur / Montélimar Club HB en challenge -18M/P8 n'ayant toujours pas été transmise par le club recevant et sans s'être manifesté auprès de la Fédération, la commission décide de notifier une pénalité sportive au club de Nice.

☛ Journée du 04/05 mai

- On note de nouveau des absences de secrétaires, néanmoins on souligne que les championnats D2F, N1F, N1M et N2M sont épargnés (un bon point pour ces derniers) et peu à peu les choses rentrent dans l'ordre pour les officiels de table (formation et enregistrements dans Gest'Hand)
- Une base de données utilisée datant de plus de 6 jours (base mise à jour le 13 avril) pour l'équipe Cap 78 (Poissy) générant une anomalie non justifiée pour le club visiteur de l'Entente Reims/Saint Brice
- Un forfait isolé est entériné pour l'équipe de ST MEDARD HB en challenge -18F/P9 qui ne s'est pas déplacée à St Sébastien sur Loire en raison d'un effectif insuffisant
- Une pénalité sportive est notifiée au club de Strasbourg ASPTT en challenge -18F/P8 pour avoir inscrit sur la FDME une joueuse non autorisée (titulaire d'une licence de type D). Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> fois dans la saison pour cette même joueuse.

La COC procède ensuite à la composition du tour final des championnats et challenges de France moins de 18 ans masculins (1/8 et 1/4) prévus les 18 et 19 mai prochains ainsi qu'au tirage au sort des barrages d'accession N2F et N3M qui sont programmés le samedi 08 juin sur terrain neutre.

### Barrages d'accession N2F en N1F

Conformément à la programmation initiale, les 4 matches de barrage féminins se dérouleront à Angoulême selon le tirage suivant :

- . Second de la poule 7 contre le second de la poule 1
- . Second de la poule 4 contre le second de la poule 2
- . Second de la poule 3 contre le second de la poule 5
- . Second de la poule 6 contre le second de la poule 8

### Barrages d'accession N3M en N2M

Pour les barrages masculins, compte tenu que le club de Chaumont initialement retenu ne dispose plus de sa salle et en l'absence de nouvelles candidatures neutres, la COC a donc décidé d'organiser ces 4 rencontres sur 3 sites neutres selon le tirage suivant :

- . Second de la poule 7 contre le second de la poule 1 (*lieu à définir*)
- . Second de la poule 4 contre le second de la poule 2 à 19 h 00 à Créteil (Maison du Handball)
- . Second de la poule 3 contre le second de la poule 5 à 21 h 00 à Créteil (Maison du Handball)
- . Second de la poule 6 contre le second de la poule 8 à 18 h 30 à Guilhaumand Granges (07).

### ORGANISATION DES PHASES FINALES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2019

COMPETITION	DATE	ORGANISATEUR/LIEU
BARRAGES N3 MASCULINS ACCESSION N2	Samedi 08 juin	<i>Voir infos ci-dessus</i>
BARRAGES N2 FEMININS ACCESSION N1	Samedi 08 juin	ANGOULEME CHARENTE HB (6016001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR	Samedi 01 et Dimanche 02 juin	AVANT GARDE DEAUVILLAISE (5914036)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE	Samedi 01 et Dimanche 02 juin	HBC VOLCANS (5115001)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR	Samedi 08 et Dimanche 09 juin	ALJO COGNAC HB (6016007)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE	Samedi 08 et Dimanche 09 juin	ALC LONGVIC HB (5221025)
FINALITES METROS/ULTRAMARINES ( <i>tournoi ultramarin, finales ultramarines, finales N1F/N2F/N3F territoriale &amp; N2M/N3M</i> )	du 04 au 08 juin	FFHB / LIGUE IDF (Halle Carpentier Paris 13)



**RAPPEL** : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire ou à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball en date du 28 septembre à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

En cas de retard de transmission (feuille de match, conclusion de match ou communication de résultat), ne pas attendre la notification de sanction pour en avertir par courriel le secrétariat avant la réunion de contrôle.

Fait à Créteil,  
le 10 mai 2019

Le Président,  
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 27/28 AVRIL 2019	WE 04/05 MAI 2019
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENT. NORD FEMININE 76 -18F/P4</li> <li>- BASSIN MUSSIPONTAIN HB N2F/P5</li> <li>- CONVENTION ST NAZAIRE -18M/P2</li> <li>- ENT. PERIGORD SUD OUEST -18F/P1</li> <li>- ENT. ST MAUR MAISONS ALFORT -18M/P5</li> <li>- ES BESANCON FEMININ LFH (PO)</li> <li>- HBC MARMANDAIS -18F/P1</li> <li>- JEANNE D'ARC BRUZ N3M/P3</li> <li>- MAINVILLIERS-CHARTRES HB -18M/P2</li> <li>- METROPOLE 78 -18M/P4</li> <li>- ASCAP PAYS DE MONTBELIARD -18F/P8</li> <li>- THIONVILLE MOSELLE HB N3M/P5</li> <li>- METROPOLE NICE COTE D'AZUR -18F/P8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAP 78 -18F/P7</li> <li>- CHAUMONT HB -18F/P7</li> <li>- HBC MARMANDAIS -18F/P1</li> <li>- ASCAP PAYS DE MONTBELIARD HB -18F/P8</li> <li>- CONVENTION COTENTIN -18M/P2</li> <li>- VILLIERS EC HB N2F/P4</li> <li>- SUN AL BOUILLARGUES N2F/P8</li> <li>- BASSIN MUSSIPONTAIN HB N2F/P5</li> <li>- LE CHESNAY YVELINES HB N3M/P4</li> <li>- RC D'ARRAS HB N3M/P4</li> <li>- ENTENTE SAONE MAMIROLLE HB N2F/P6</li> <li>- ASUL VAULX EN VELIN N2F/P7</li> <li>- BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HB N3M/P6</li> <li>- E. HB VAL DE REUIL LOUVIERS HB -18F/P4</li> <li>- ASV CHATENAY MALABRY -18F/P6</li> <li>- METROPOLE NICE COTE D'AZUR -18M/P8</li> </ul>
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- METROPOLE NICE COTE D'AZUR -18M/P8	- STRASBOURG ASPTT -18F/P8
* <u>FORFAIT</u>	- PORTES DU BEAUJOLAIS HB -18F/P9	- ST MEDARD HB -18F/P2

\* Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.